



Retenue abusive caution, mes droits ?

Par **marimare**, le **29/03/2010** à **16:24**

Bonjour,

J'ai été locataire 2 ans d'un logement neuf. J'ai rendu l'appartement dans un très bon état et très propre même plus propre que ce que l'on me l'avait loué car les travaux venaient de se terminer et l'appartement était plein de poussière lorsque j'y suis rentrée.

Lors de l'état des lieux de sortie, l'agence m'a reproché 2 traces de cadre sur les murs blancs (il fallait les voir!) et donc m'a signalé qu'ils devaient repeindre ces 2 pans de mur. Une semaine après, j'ai reçu par courrier à ma nouvelle adresse un devis pour la peinture de 3 pans de mur : 400€ !! je trouve ça hors de prix !! j'ai appelé pour exprimer mon mécontentement et quelques jours après (n'est-ce pas pour étouffer l'affaire), j'ai reçu à ma nouvelle adresse la restitution de ma caution de 810€ au lieu de 1300€, mentionnant 400€ de peinture et 90€ de dépassement de frais d'eau. N'y a t-il pas un recours possible ? ne sont-ils pas tenu de prendre en compte la vétusté ? Merci d'avance de votre aide